

PMIE & REGIONS

Pourquoi si peu de dirigeants de TPE-PME s'assurent contre le risque de chômage

- Des associations, comme la GSC, et des assureurs privés proposent une couverture chômage aux dirigeants, mais moins de 10 % y souscrivent.
- L'an dernier, 50.000 patrons ont perdu leur emploi.

ASSURANCE

Marion Kindermans
@MaKindermans

Difficile de penser aux risques lorsque l'on est dans l'euphorie de la création d'entreprise. C'est pourtant une donnée que doivent ruminer les 50.000 dirigeants qui ont perdu leur emploi en France en 2017 (en baisse de 9,2 % par rapport à l'année précédente), selon l'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs, réalisé par GSC et Altaires. Outre le choc, ils se retrouvent sans revenu. Combien d'entre eux avaient souscrit à une assurance-chômage ?

Aujourd'hui, contrairement aux salariés, cette couverture n'est pas obligatoire. Elle est à la liberté du dirigeant. Mais peu souscrivent. On évalue en moyenne le stock des contrats d'assurance à 30.000. « Ce sont moins de 10 % des dirigeants qui

souscrivent une assurance », estime pour sa part [Thierry Millon](#), directeur des études chez Altaires. Une goutte d'eau par rapport au nombre de patrons qui déposent chaque année le bilan, sont victimes d'une restructuration ou d'une révocation par les actionnaires.

En Ile-de-France, d'après des données exclusives d'Altaires et GSC, plus d'un tiers (35 %) des 10.780 dirigeants qui ont perdu leur emploi en 2017 avaient plus de 50 ans. Leurs chances de retrouver un emploi sont encore plus limitées étant donné leur âge. Les secteurs de la construction (29 %), du commerce (20 %), les services aux entreprises (15 %) sont parmi les plus touchés.

L'association GSC, créée en 1979 sous l'impulsion des organisations patronales, Medef, CPME et U2P conscientes de l'enjeu, compte 15.000 adhérents à son contrat d'assurance souscrit auprès d'un pool d'assureurs (Groupama, Gene-

rali, Allianz, SMABTP). Elle joue le rôle d'intermédiaire pour négocier les contrats et accompagne les entrepreneurs sous le choc, qu'ils soient indépendants ou dirigeants mandataires sociaux. GSC n'est pas la seule sur le marché. D'autres associations comme Appi ou des groupes comme AXA, April, ou Solly Azar proposent des formules. Mais le succès est minime. « Ces chiffres très bas sur le nombre de contrats sont sans commune mesure avec les besoins de protection des dirigeants », reconnaît Elodie Warnery, directrice générale de GSC. La raison de cette faible appétence est-elle liée au coût ? « C'est une idée reçue, balaie-

t-elle d'un revers de main, pour un patron d'entreprise individuelle qui avait 20.000 euros de revenus, cela lui coûte 43 euros par mois pour une indemnité de 916 euros. » En réalité, s'ils « sont moins dans le déni de l'échec », estime la responsable de GSC, les dirigeants sont encore hésitants à sauter le pas.

Travailleurs indépendants

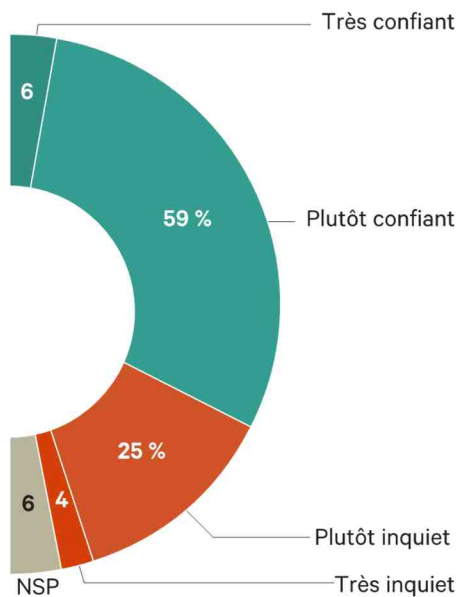
La création, dans le projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », sous conditions strictes, d'un régime d'assurance-chômage pour certains indépendants (artisans, commerçants, professions libérales) dans le cas d'une

liquidation judiciaire entend répondre en partie au risque. Aujourd'hui, on compte 3,3 millions de travailleurs indépendants avec une augmentation de 2,2 % du nombre d'indépendants chaque année entre 2000 et 2015.

Mais la mesure ne résout pas la situation des patrons de TPE et PME qui cessent leur activité avant de déposer le bilan ou les dirigeants débarqués par les actionnaires... Certains défendent donc l'idée d'une assurance complémentaire obligatoire pour l'entrepreneur, comme elle l'est pour le salarié, ou tout au moins d'une option à choisir dès la création d'entreprise. ■

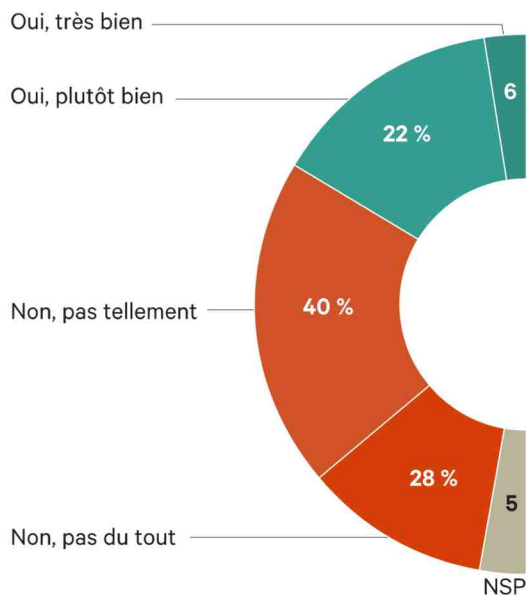
Une grande majorité est confiante dans son avenir professionnel

« Et concernant votre propre situation en tant que chef d'entreprise ou dirigeant, diriez-vous que pour votre avenir professionnel vous êtes actuellement : »



Peu se préparent à une éventuelle cessation d'activité

« En tant que dirigeant d'entreprise, vous êtes-vous préparé à une éventuelle cessation d'activité volontaire ou involontaire de l'entreprise (ou la révocation) ? Diriez-vous : »



« LES ÉCHOS » / SOURCE : SONDAGE RÉALISÉ POUR GSC/GROUPAMA-GAN PAR H2O AUPRÈS DE 400 PROSPECTS, TNS OU DIRIGEANTS SALARIÉS NE BÉNÉFICIAINT PAS D'UN CONTRAT D'ASSURANCE-CHÔMAGE GSC. RÉALISATION DE L'ENQUÊTE ENTRE LE 5 ET LE 18 AVRIL 2013